Rédacteur : Stéphane MARTIGNAC Coralie SIRIEIX Date publication septembre 2022



AUTONOMIE ET ECONOMIE : MOISSONNER MES GRAINESDE PRAIRIES

Les aléas climatiques et la hausse des prix de l'ensemble des intrants nous obligent à développer l'autonomie des fermes Corréziennes.

Un trèfle adapté à son contexte pédoclimatique :

Cette année, plusieurs agriculteurs ont fait le choix de moissonner des graines de prairies afin de réduire leurs charges en semence sur leur exploitation. C'est le cas d'Antoine et Xavier LONGY, éleveurs à Sadroc, qui ont décidé de ne pas couper la deuxième coupe de trèfle dans le but de récolter les graines.

La récolte des graines de trèfle a eu lieu le 11 Août, sur la commune de Sadroc (0,5 ha au total).



Après la moisson, les graines de trèfle sont réparties sur une bâche pour sécher. Ces dernières sont remuées au moins une fois par jour pour faciliter le séchage. Les graines sont ensuite passées au tamis afin d'éliminer les impuretés. Ces dernières sont ensuite stockées dans un palox dans un abri sec et à l'abri des ravageurs.



Séchage des graines de trèfle sur une bâche après récolte

La parcelle a été semée avec 8 kg de graines de trèfle par ha à un coût moyen de 7 euros par kg en conventionnel ou 15 euros par kg en bio.

Cette opération permet de produire des graines à un prix de revient très correct. 120 kg récoltés avec 200 euros de frais de batteuse soit 1.6 € par kilo (si l'on ne tient pas en compte de la perte de fourrage lié à la fauche tardive, fourrage pouvant être récolté et distribué à des animaux à faible besoin)

La récolte d'un ha de graines permet donc de réimplanter une vingtaine d'hectares de trèfle.

De la luzerne pour "passer" les périodes difficiles...

Pour la première année, Vincent Fanthou, éleveur à Rosiers de Juillac, a pris la décision de moissonner la troisième coupe de luzerne pour produire ses propres graines de semence fermière. La récolte a été réalisée le 12 Septembre 2022 après 2 exploitations en fauche. Pour bien récolter le maximum de graines, il est conseillé de couper les vents de la batteuse et d'utiliser des grilles fines.

Après la moisson, les graines de luzerne sèchent durant une semaine sur du béton. Ces dernières doivent être remuées au moins une fois par jour. Les graines sont ensuite passées au tamis afin d'enlever les impuretés.



Gousses renfermant les graines de luzerne (3ème coupe)



Moisson de la luzerne



Séchage de la luzerne sur béton après récolte

Cette opération permet de produire des graines à un prix de revient très correct. 300 kg récoltés avec 150 euros de frais de batteuse soit 0.5 € par kilo (si l'on ne tient pas en compte de la perte de fourrage lié à la fauche tardive, fourrage pouvant être récolté et distribué à des animaux à faible besoin)

La récolte d'un ha de graines permet de réimplanter une dizaine d'hectares de luzerne.

Du Ray-Grass pour recharger des prairies et sécuriser les 1ères fauches de 2023

En Xaintrie, Pascal Lagranerie a choisi de conserver 3.75 ha de mélange ray-grass /trèfle incarnat car leur mauvaise implantation (65%) ne permettait pas de réaliser un ensilage correct (présence de terre pouvant contaminer le fourrage et impacter la conservation).

La moisson s'est déroulée le 10 juillet et a permis de récolter 1430 kg soit 381 kg par hectare. Encore une fois, le coût au kilo de graine reste faible : 0.5 € sans compter la perte de fourrage non valorisé



Légende photo : graine conservée dans un big-bag avec tuyau de drainage pour aérer



Légende : Prairie semée lundi 19 septembre

Ces graines ont permis de ressemer cet automne des parcelles ayant produit des maïs, mais aussi de recharger des prairies ayant souffert cet été.

Ces graines autoproduites en plus d'un coût minimisé, auront l'avantage d'être locales et adaptées aux conditions pédoclimatiques.

Contacts Chambre d'Agriculture Corrèze :

Coralie SIRIEIX, Conseillère territoriale, Animatrice de l'antenne du Pays de Brive 07 63 45 23 33 Stéphane MARTIGNAC, Conseiller spécialisé Herbe et Fourrage et Changement Climatique 07 61 94 53 46

Ces actions sont co-financées par la région nouvelle aquitaine, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, l'Union Européenne et l'agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre du programme PRDAR.